

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	86 (1957)
Heft:	13-14
Rubrik:	Un essai d'information professionnelle à l'école

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un essai d'information professionnelle à l'école

Lors de la conférence de MM. les inspecteurs scolaires, qui eut lieu le 23 octobre 1957, la question de l'information professionnelle à l'école a été examinée et la décision fut prise de procéder à une expérience dans le cadre du 4^e arrondissement.

Un plan fut élaboré par l'Office cantonal d'orientation professionnelle et M. Progin, inspecteur scolaire responsable, plan qui fut exposé au Corps enseignant de cet arrondissement le 7 novembre écoulé et que nous publions plus bas.

Selon les échos qui nous sont déjà parvenus, les Commissions scolaires et les parents se déclareraient enchantés de cette initiative prise par l'Ecole fribourgeoise, et spécialement par le 4^e arrondissement. Il en résultera vraisemblablement un intérêt plus marqué de la population à l'égard de l'école en général, et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Nous croyons cependant devoir attirer l'attention des maîtres sur le fait que ce n'est qu'exceptionnellement que l'Office cantonal s'occupe directement de l'information professionnelle dans le cadre d'un arrondissement déterminé et sous la forme précise d'une expérience systématique. Cette expérience mise à part, la mission de l'information professionnelle des grands écoliers est du ressort conjointement de l'école et de l'Office d'orientation professionnelle du district.

D'autre part, il importe que les maîtres limitent bien leur action à l'information professionnelle, qui ne constitue qu'une première étape, probablement la plus importante, de l'orientation. Cette dernière implique pour un certain nombre de cas un contrôle sérieux des aptitudes des candidats, la connaissance du « marché du travail » en général, celle des possibilités concrètes de placement en apprentissage, celle des fondations à disposition. Si une information professionnelle bien faite peut être suffisante pour un certain pourcentage de futurs apprentis, elle ne l'est pas pour tous. D'autre part, elle n'exclut pas toutes les erreurs d'aiguillage possibles. C'est pourquoi les maîtres seront bien avisés de diriger vers l'Office d'orientation professionnelle du district tous les jeunes gens indécis ou inquiets, qui ont de la peine à se déterminer personnellement, comme à trouver une place d'apprentissage ou les fonds nécessaires.

A part l'information précise sur les métiers, les maîtres n'insisteront jamais assez sur la nécessité d'apprendre un métier. Il faut ensemencer chaque année pour moissonner en août. Il s'agit d'un climat à créer pour généraliser chez nous l'apprentissage, celui de l'agriculture compris. Trop de jeunes sont encore des « tin tè inke », qui tournent un temps autour de leur clocher avant de s'engager, puisqu'il faut bien finalement faire quelque chose, à l'usine. Notre canton a un urgent besoin d'ouvriers qualifiés dans toutes les professions et nous n'avons plus le droit de nous offrir le luxe de perdre chaque année une partie de notre potentiel. Si les consciences doivent être éveillées, les énergies doivent être régénérées afin de donner à nos jeunes le courage d'affronter les difficultés et la persévérance dans l'effort quotidien.

Si ces vertus sont cultivées, le désir d'une information naîtra et les causeries que les maîtres donneront en classe seront sans doute accueillies avec intérêt.

L'expérience du 4^e arrondissement, dont le succès est par avance assuré par le savoir pédagogique des maîtres et leur conscience professionnelle, fera l'objet d'un rapport détaillé qui sera soumis à la Direction de l'Instruction

publique. En attendant, nous souhaiterions que les maîtres des autres arrondissements s'en inspirent et en fassent autant dans la mesure du possible, avec la collaboration de l'Office d'orientation professionnelle du district. Les deux brochures relatives aux métiers du bâtiment et à la profession d'agriculteur peuvent être obtenues auprès de ce dernier. Elles sont gratuites. Par contre, le petit manuel *Professions de chez nous, carrières masculines* est à commander au Dépôt du matériel scolaire.

Quant aux écoles secondaires, il serait souhaitable qu'un programme d'information soit également appliqué, portant essentiellement sur les professions techniques (dessinateur, mécanicien, électricien, radio-électricien, etc.) et sur le perfectionnement professionnel jusqu'au diplôme de technicien. Nous manquons de techniciens, et les écoles secondaires en sont les pépinières. Nous reviendrons sur cette dernière question lors d'un prochain article.

A. SUDAN,
Office cantonal d'Orientation professionnelle.

Plan d'information professionnelle

Année scolaire 1957-1958

I. Dispositions générales

1. L'essai proposé par la Direction de l'Instruction publique et la Conférence des inspecteurs scolaires prendra la forme d'une expérience systématiquement conduite.
2. Seront retenues pour cette expérience les deux dernières années des cours supérieurs des garçons du 4^e arrondissement.
3. La direction de cette expérience est assumée conjointement par l'Office cantonal d'orientation professionnelle et M. l'inspecteur scolaire. MM. les conseillers de profession des districts de la Sarine et du Lac assureront leur collaboration, chacun pour son rayon d'activité.

II. Documentation

1. MM. les maîtres voudront bien réservé à la documentation d'information professionnelle un rayon spécial de leur bibliothèque scolaire.
2. La documentation *gratuite* leur sera fournie par l'Office d'O. P. du district, compte tenu essentiellement des métiers figurant au programme d'information (voir chapitre III ci-dessous).
3. La documentation *payante* sera commandée par les maîtres à l'Office cantonal d'O. P. à l'intention du Dépôt du Matériel scolaire. Cette documentation comprendra notamment :

a) *Documents nécessaires :*

James Schwar : *Professions de chez nous, carrières masculines* (au moins 2-3 ex. par classe, selon le nombre d'élèves).

James Schwar : *Outils et matières premières*, Ed. La Baconnière.